Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (47 000 habitants – 63 communes) créée au 1er janvier 2017 s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

Elle recrute par **mobilité externe** (voie statutaire, ou à défaut contractuelle) :

Un chargé de mission planification (H/F)
Catégorie A ou B – Filière administrative ou technique

Missions : Au sein de la Direction de l'Urbanisme et de la Cohérence Territoriale, et sous l'autorité de la Directrice, vous serez chargé(e) d'élaborer et suivre les procédures de planification, d'animer l'outil AVAP, et de gérer l'urbanisme réglementaire et opérationnel.

Vos missions principales seront :

1/ Participer à la définition de la politique de planification de ou des collectivités
- contribuer aux réflexions sur l'aménagement du territoire, coordonner et assurer la transversalité avec l'ensemble des élus et services concernés
- apporter aide et conseil aux élus, veiller à la cohérence des projets opérationnels avec la politique d'aménagement établie ou à établir

2/ Accompagner la mise en œuvre de la politique de planification de ou des collectivités
- piloter les démarches de planification sur le territoire (PLUiH, PLUi sectoriel) en veillant à la coordination avec les autres démarches de planification (SCoT, évolutions des documents d'urbanisme communaux) et en partenariat avec les différents acteurs
- assurer le suivi technique et administratif des missions des bureaux d'étude, avec mise en place préalable des consultations et marchés
- veiller à la bonne communication des démarches, animer des réunions de travail et de concertation
- procéder aux évolutions des documents d'urbanisme communaux ou communautaires sectoriels jusqu'à l'approbation du PLUI-H
- assurer une veille juridique sur les textes réglementaires, ainsi que la sécurisation administrative des procédures

3/ Sur la Ville centre, accompagner la mise en œuvre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- finaliser sa mise en place administrative et la mise en compatibilité du PLU qui lui est associée
- assurer sa mise en œuvre au travers de l'animation du dispositif
- proposer, orienter et aider aux prises de décisions visant à décliner l'outil dans les aménagements d'espaces naturels et publics,
- garantir la prise en compte des préconisations du dispositif dans les projets d'aménagement par l'acculturation des pétitionnaires et des instructeurs du droit des sols, …
- animer la commission locale de l'AVAP

Compétences et Aptitudes :
- maîtriser la réglementation en droit de l'urbanisme et aménagement du territoire
- avoir des compétences approfondies en géographie, cartographie, et éventuellement géomatique
- avoir la capacité à travailler en équipe avec mise en œuvre de la méthodologie de projet
- savoir rigoureusement anticiper et planifier son travail, respecter les échéances
- être doté(e) de qualités relationnelles et d'un sens affirmé de la communication

Une expérience confirmée sur un poste similaire serait un plus.

Poste à temps complet à pourvoir dès que possible. Poste à horaires variables selon le règlement intérieur du temps de travail, disponibilité exigée

Recrutement en catégorie A ou B de la Fonction Publique Territoriale.
Rémunération selon expérience, prestations d'action sociale : chèques déjeuners, adhésion au CNAS,…

Candidature à adresser (lettre de motivation + CV) **avant le 24 septembre 2018** à : Madame la Présidente, Hôtel de Ville, Place de la Concorde, 52000 CHAUMONT ou par mail à vcaput@ville-chaumont.fr

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Madame Sophie GAZAGNES, Directrice (03.25.30.60.41) ou par mail à sgazagnes@ville-chaumont.fr

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification.